

## NOUVELLE-ZÉLANDE

**Date des élections:** 29 novembre 1969

### Caractéristiques **du Parlement**

Le Parlement néo-zélandais est constitué par la Chambre des Représentants qui comprend désormais 84 sièges. En effet un redécoupage électoral effectué en 1965 et sanctionné par une modification de la loi électorale de 1956 a abouti à la création de 4 nouveaux sièges au Parlement à compter des élections de 1969. Quatre-vingts sièges sont pourvus par les citoyens d'origine européenne et 4 sont réservés aux représentants de la population Maori.

Les électeurs néo-zélandais se sont rendus aux urnes le 29 novembre 1969 pour renouveler les membres de la Chambre des Représentants dissoute le 28 octobre 1969 au terme de la précédente législature.

### Système **électoral**

Est électeur, tout sujet britannique ou citoyen irlandais, sans distinction de sexe, ayant résidé en Nouvelle-Zélande depuis au moins une année et plus de 3 mois sans interruption dans sa circonscription électorale, âgé de 20 ans au moins, sain d'esprit et qui jouit de ses droits civils. Le vote n'est pas obligatoire mais les électeurs sont tenus de se faire inscrire sur les listes électorales dont la révision est permanente. Des dispositions légales prévoient la possibilité de voter par correspondance, dans les hôpitaux, etc.

Tout électeur est éligible au Parlement à condition de ne pas être en faillite ni hé à l'Etat par un contrat d'entreprise. On notera cependant que le Parti travailliste a décidé récemment de ne pas présenter de candidats âgés de 70 ans et plus. Si un fonctionnaire désire se présenter aux élections il doit demander à être mis en congé et, s'il est élu, il doit donner sa démission.

La Nouvelle-Zélande est divisée en 84 circonscriptions électorales dont 4 sont réservées aux électeurs maoris et les 80 autres aux électeurs de souche européenne. Seuls les métis peuvent se faire inscrire comme électeurs ou se porter candidats dans l'une ou l'autre des deux catégories de circonscriptions. Les 84 membres de la Chambre sont élus au scrutin uninominal à un seul tour.

La loi électorale prévoit la tenue d'élections partielles pour pourvoir les sièges devenus éventuellement vacants, à moins que la vacance ne survienne peu de temps avant les élections générales, auquel cas les élections partielles sont renvoyées jusqu'à celles-ci.

### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le Parti national conduit par M. Holyoake et le Parti travailliste dirigé par M. Kirk sont les deux seules formations politiques néo-zélandaises ayant une véritable assise nationale. Le Parti travailliste relégué depuis de longues années dans l'opposition espérait l'emporter sur le Parti national, au pouvoir de 1949 à 1957 et depuis 1960. Ses candidats préconisaient le rapatriement immédiat des troupes engagées au Viêt-Nam tandis que ceux du Parti national s'en tenaient au calendrier fixé par M. Nixon. Les amis de M. Holyoake mettaient en avant les résultats obtenus par le Gouvernement depuis 1960, notamment la reprise de l'essor économique de la Nouvelle-Zélande et le haut niveau de vie de la population du pays, qu'ils imputaient à la politique libérale pratiquée à l'égard de l'entreprise privée et aux subventions accordées à l'industrie. De leur côté les travaillistes étaient en faveur d'une intervention accrue de l'Etat dans le processus économique, de l'introduction d'un contrôle des prix, d'une plus large participation étatique dans de nombreuses activités, entre autres la navigation et enfin de l'octroi de subventions aux écoles privées. De l'avis de nombreux observateurs les prises de position du Parti travailliste en matière d'éducation lui coûtèrent bien des voix.

Enfin le Parti du crédit social promettait de réduire substantiellement les impôts et d'accorder des subventions pour abaisser le coût des biens de première nécessité; il devait néanmoins perdre beaucoup de suffrages et le siège qu'il avait au Parlement lors de la précédente législature.

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	1 503 092	
Votants . . . . .	1 350 441	(89,4%)
Bulletins blancs ou nuls . . . . .	9 088	
Suffrages valablement exprimés . . . . .	1 341 353	

Parti national	84	605 960	44,87	44 (+1)
Parti travailliste	84	593 253	43,93	40 (+4)
Parti du crédit social	84	121 569	9	— (—1)
Divers	43	20 571	1,5	— (=)
				<b>84</b>

La Chambre des Représentants ne comptait que 80 sièges lors de la précédente législature.

## 2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

Agriculteurs	23
Entrepreneurs et hommes d'affaires	13
Comptables	8
Juristes	6
Enseignants	5
Syndicalistes	5
Journalistes	4
Femmes mariées	4
Fonctionnaires	2
Officiers d'aviation retraités	2
Médecin	1
Divers	11
	<b>84</b>

## 3. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes	80
Femmes	4
	~84

## 4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

	Membres du Parti national	Membres du Parti travailliste	Tôt ni
Moins de 40 ans	3	6	9
40-45 . . .	4	12	16
46-50 . . .	9	5	14
51-55 . . .	12	7	19
56-60 . . .	9	7	16
61-65 . . .	3	1	4
66-70 . . .	4	2	6
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>84</b>